

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 1/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

BITUREN

* 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Produits de nettoyage pour applications routières et de construction

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

* 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Bitex Bimoid

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

Téléphone: +41 449 60 10

Télécopie: +41 449 60 75

E-mail: info@bitexbimoid.ch

Site web: <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

E-mail (personne compétente): haefliger@encoma-osh.net

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59. Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245 Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361d: Susceptible de nuire au fœtus. (...)	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	Méthode de calcul.
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 2/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS07

Point d'exclamation



GHS08

Danger pour la santé



GHS02

Flamme

Mention d'avertissement: Danger

Consignes en cas de risques physiques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
------	---------------------------------------

Consignes en cas de risques pour la santé

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus. (...)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

Informations supplémentaires sur les dangers: -

Conseils de prudence Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence Réaction

P301 + P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-XXXX	toluene Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361d***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315) Danger	≥ 45 - ≤ 85 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 3/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'ingestion ou l'entrée dans les voies respiratoires peut présenter un risque d'aspiration. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool
Combattre les incendies vastes à l'aide d'un jet diffus d'eau ou de mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Les résidus d'incendie et les eaux d'extinction contaminées doivent être éliminés conformément à la réglementation officielle.

*

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 4/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr. Eloigner les personnes non participantes.

Équipement de protection:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

* 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Reproduire l'étiquetage après transvasement dans un autre contenant. Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

6.5. Indications diverses

Des pertes du produits pendant l'application doivent être collectées dans des conteniteurs appropriés et éliminées comme déchets spéciaux.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération. La gestion simultanée de produits et mélanges incompatibles doit être évitée.

Mesures de protection incendie:

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage:

Conservé les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conservé/Stocké uniquement dans le récipient d'origine.

Protéger des radiations solaires directes. Tenir à l'abri du gel. Température de stockage recommandée: 20 °C

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Stocké dans une armoire pour produits chimique. Au-dessus de 100 kg: Equiper la zone d'une protection EX (antidéflagrante). S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

GRISARD
BITEX BIMOID

Page 5/12

BITUREN

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques, Nitrate d'ammonium, Peroxydes organiques et matières autoréactifs, Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau, Substances dangereuses oxydantes, Gaz

Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne): 3 - Matières liquides inflammables

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 20 ppm (77 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
IOELV (EU)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 50 ppm (192 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (may be absorbed through the skin)
VRC (FR)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 20 ppm (76,8 mg/m ³) ② 100 ppm (384 mg/m ³) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
CH	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 50 ppm (190 mg/m ³) ② 200 ppm (760 mg/m ³) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden)

8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur seuil	① paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon ④ Remarque
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	75 µg/L	① Toluol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	0,5 mg/L	① o-Kresol ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	2 g/g Creatinin	① Hippursäure ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende

8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

GRISARD
BITEX BIMOID

Page 6/12

BITUREN

8.2.2. Protection individuelle



Protection yeux/visage:

Portez des lunettes de sécurité bien ajustées, conformes à la norme DIN 166.

Protection de la peau:

Portez des vêtements de protection conformes à la norme DIN EN 340.

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de nitrile, épaisseur 0.4 mm. Temps de pénétration > 6h.

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. Protection des voies respiratoires selon EN 136 ou EN 140 avec filtre ABEK-P3.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: Liquide

Couleur: bleu

Odeur: aromatique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	<i>non déterminé</i>			
Point de fusion	-95 °C			
Point de congélation	<i>non déterminé</i>			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	110 - 112 °C			
Température de décomposition	<i>non déterminé</i>			
Point éclair	4 °C			
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>			
Température d'auto-inflammation	<i>non déterminé</i>			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	≥ 1,2 - ≤ 7,8 Vol-%			
Pression de vapeur	29 hPa	20 °C		
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>			
Densité	0,865 g/cm ³	20 °C		
Densité relative	<i>non déterminé</i>			
Densité apparente	<i>non déterminé</i>			
Solubilité dans l'eau	miscible			
Coefficient de partage: n-octanol/ eau	<i>non déterminé</i>			
Viscosité, dynamique	0,6 mPa*s	20 °C		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>			

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

* 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 7/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les récipients vides non nettoyés peuvent contenir des gaz (du produit) formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort, Comburant, Matières plastiques, Autres solvants et mélanges de solvants halogénés

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom de la substance	Informations toxicologiques
toluène n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	DL50 par voie orale: >5 000 mg/kg (Rat) DL50 dermique: >5 000 mg/kg

Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancerogénité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 8/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Informations toxicologiques
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	CL50: 5,5 mg/l 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) EC50: 3,78 mg/l 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante)) EC50: 134 mg/l 3 d (Algue)

Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Nom de la substance	Biodégradation	Remarque
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	Oui, rapide	

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	Log K _{ow}	Facteur de bioconcentration (FBC)
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9		90 Espèce: Poisson

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom de la substance	Résultats des évaluations PBT et vPvB
toluene n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

* 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

07 07 04 * Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

*: Soumis à une documentation.

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

Code des déchets conditionnement:

15 01 04 Emballages métalliques

Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 9/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

Solutions pour traitement des déchets





Élimination appropriée / Produit:

Rapporter le contenu/réceptacle au point de vente ou remettre à un centre de collecte de déchets spéciaux.

Élimination appropriée / Emballage:

P:1afe3201-e273-47cf-afb5-1884edf8ab67A

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
14.2. Nom d'expédition des Nations unies			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Toluène)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
 3	 3	 3	 3
14.4. Groupe d'emballage			
II	II	II	II
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non	Non	Non	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions particulières: 274, 601 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Danger n° (code Kemler): 33 Code de classification: F1 code de restriction en tunnel: (D/E) Remarque:	Dispositions particulières: 274, 601 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Code de classification: F1 Remarque:	Dispositions particulières: 274, 601 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Numéro EmS: F-E, S-E Remarque:	Dispositions particulières: 274, 601 640C Quantité limitée (LQ): 1L Quantités exceptées (EQ): E2 Remarque:

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

GRISARD
BITEX BIMOID

Page 10/12

BITUREN

15.1.2. Directives nationales



[CH] Directives nationales

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent travailler au contact du / être exposées au mélange seulement, s'il est garanti d'après l'évaluation des risques menée par un expert, que les activités auxquelles elles sont occupées et qu'avec les précautions mises en places, l'exposition n'est pas préjudiciable à la mère et à l'enfant.

Classe de risque pour les eaux (Suisse): A

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (DS 814.012 OPAM).

Limite de quantité 20'000 kg

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1. Indications de changement

1.2.	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.3.	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
5.1.	Moyen d'extinction
6.2.	Précautions pour la protection de l'environnement
10.1.	Réactivité
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien
13.1.	Méthodes de traitement des déchets
14.1.	Numéro ONU ou numéro d'identification
14.2.	Nom d'expédition des Nations unies
14.3.	Classe(s) de danger pour le transport
14.4.	Groupe d'emballage
14.5.	Dangers pour l'environnement
14.6.	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 11/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC50 Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC50 Concentration létale 50%

LD50 Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger par aspiration (<i>Asp. Tox. 1</i>)	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée (<i>Skin Irrit. 2</i>)	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique (<i>STOT SE 3</i>)	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction (<i>Repr. 2</i>)	H361d: Susceptible de nuire au fœtus. (...)	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (<i>STOT RE 2</i>)	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)	Méthode de calcul.
liquides inflammables (<i>Flam. Liq. 2</i>)	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus. (...)
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (...)

16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 2 déc. 2021

Date d'édition: 2 déc. 2021

Version: 4

Page 12/12

GRISARD
BITEX BIMOID

BITUREN

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente